

INFOS Complémentaires du concours de BRUXELLES du 01/08/2020

Type de Camion :

1° camion : le camion de la 12° RC qui assure le transport des pigeons est un camion avec des cabines GERALDY.

Pour ce type de concours la capacité du camion de la 12° RC se situe entre 1050 et 1100 pigeons.

Il est chargé de ramasser les pigeons des 5°, 12° et des amateurs de la 18° RC

2° camion : il est fourni par le Groupement Sud-Montagnard (GSM) de la 17° RC.

Il comporte 112 paniers et sa capacité est d'environ 1300 pigeons pour ce type de concours.

Méthode d'Enlogement :

Les amateurs enlogent dans leur société comme d'habitude. Ils portent les pigeons au centre de ramassage dans des paniers plombés. Au passage du camion, ils mettent directement les pigeons dans les cabines qui sont dans le camion sous la responsabilité du responsable du centre de regroupement.

Nombre de pigeons par cabine dans le camion de la 12° Région: **25 à respecter impérativement**

Nombre de pigeons dans les paniers du camion du GSM : **11 pigeons** avec une possibilité de mettre 1 douzième.

Une feuille d'enlogement de chaque amateur doit être remise au camion.

Fonds de paniers

Dans chaque centre de regroupement pour le camion du GSM, prévoir des fonds de paniers dont la dimension est la suivante 72 cm x 52 cm.

Pour le camion de la 12° Région, celui-ci sera totalement équipé de fonds de paniers

Estimation des effectifs annoncés :

Camion de LIMOGES

- 5° Région : 150 pigeons
- 12° Région (Charente Maritime) : 250 pigeons
- 12° Région (hors Charente Maritime) : 400 pigeons
- 18° Région : la place pour 200 pigeons est accordée aux amateurs de la 18° RC. Ce quota ne pourra en aucun cas être dépassé et il appartient au Président de région de le faire respecter.

Camion du GSM

- 13° Région : 180 places accordées
- 14° Région : 280 places accordées
- 15° Région : 280 places accordées
- 17° Région : 550 places accordées

Prix d'enlogement :

1,20 Euro / pigeon

Un chèque (exclusivement) doit être remis lors du passage du camion à l'ordre de la 17° RC

Feuilles de dépouillement

Les feuilles de dépouillement doivent être adressées à l'adresse suivante

BARBASTE Jean-Pierre 1550 Route des Crêtes 81630 – SALVAGNAC

Classements

Il sera établi 1 classement général et 1 classement par zone selon les règles habituelles

En cas de questionnement où de précision à apporter, se rapprocher de Jean-Pierre Barbaste (06.76.11.36.39)

